

## **Autriche**

### **Remboursement de la TVA au titre de la 13<sup>e</sup> directive (86/560/CEE)**

#### **I. ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ – Article 2, paragraphe 2**

1. Votre pays a-t-il conclu des accords de réciprocité?  
Sans objet.
2. Si oui, quels sont les pays inclus dans les accords de réciprocité?  
Sans objet.
3. Quelle est la taxe équivalente dans le pays tiers visée par les accords de réciprocité?  
Sans objet.
4. Quels sont les biens et services concernés par les accords de réciprocité?  
Sans objet.
5. Existe-t-il des règles spécifiques ou complémentaires applicables pour les accords de réciprocité?  
Sans objet.
6. Si votre pays n'a conclu aucun accord de réciprocité, les remboursements sont-ils néanmoins autorisés?  
Oui.

#### **II. REPRÉSENTANTS FISCAUX – Article 2, paragraphe 3**

7. Votre pays exige-t-il la désignation d'un représentant fiscal?  
Non.
8. Quelles sont les conditions à respecter pour la désignation d'un représentant fiscal?  
Les représentants légaux comme ceux librement choisis (comme les experts-comptables, avocats et notaires, par exemple) doivent satisfaire aux conditions (professionnelles) en vigueur en Autriche [voir aussi les articles 80 et suivants de la Bundesabgabenordnung (code fédéral des impôts)].

#### **III. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT – Article 3, paragraphe 1**

9. Quels sont les délais de présentation de la demande?

La demande doit être présentée dans les six mois qui suivent l'expiration de l'année civile au cours de laquelle le droit à remboursement a pris naissance. La demande doit être remise à la poste d'ici le 30 juin de l'année suivante. Ce délai ne peut pas être prorogé.

**10. Quelles sont les périodes couvertes pour un remboursement?**

L'entrepreneur a la possibilité de choisir lui-même la période de remboursement sur laquelle sa demande portera.

Cette période doit couvrir au moins trois mois consécutifs d'une année civile (par exemple de janvier à mars) et au maximum une année civile.

Une exception à cette règle est applicable pour les derniers mois d'une année civile. La demande peut alors porter sur une période plus courte (par exemple novembre et décembre ou décembre seulement). Les périodes de remboursement ne peuvent se rapporter qu'à des mois civils entiers. Une décomposition de la procédure de remboursement sur une base journalière n'est pas prévue.

**11. Où les demandes doivent-elles être présentées?**

Au Finanzamt Graz-Stadt (Centre des impôts de la ville de Graz).

**12. Quel est le montant minimum de TVA pouvant être remboursé?**

Le montant à rembourser doit atteindre une somme minimale de 360,- euros, sauf lorsque la période de remboursement correspond à l'année civile ou au solde d'une année civile.

Dans ce cas, le montant à rembourser doit être de 36,- euros au minimum.

**13. Comment le requérant peut-il se procurer un formulaire de demande?**

Finanzamt Graz-Stadt ou

[https://www.bmf.gv.at/Steuern/Fachinformation/Umsatzsteuer/AuslndischeUnternehmer/Vorsteuererstattung\\_4925/start.htm](https://www.bmf.gv.at/Steuern/Fachinformation/Umsatzsteuer/AuslndischeUnternehmer/Vorsteuererstattung_4925/start.htm)

**14. Quelles sont les langues pouvant être utilisées pour remplir le formulaire?**

L'allemand et l'anglais.

**15. Quelles sont les informations demandées dans le formulaire? Prière de joindre une copie du formulaire ou d'indiquer un lien vers un site internet où celui-ci peut être consulté.**

Finanzamt Graz-Stadt ou

[https://www.bmf.gv.at/Steuern/Fachinformation/Umsatzsteuer/AuslndischeUnternehmer/Vorsteuererstattung\\_4925/start.htm](https://www.bmf.gv.at/Steuern/Fachinformation/Umsatzsteuer/AuslndischeUnternehmer/Vorsteuererstattung_4925/start.htm)

**16. Y a-t-il des informations à caractère facultatif? Si oui, lesquelles?**

Voir point 18.

**17. Qui est autorisé à signer le formulaire de demande?**

Le demandeur ou son représentant fiscal.

18. Quelles sont les pièces justificatives à joindre à la demande?

Les originaux des factures ou, dans le cas de facturation électronique, une copie papier des factures ainsi qu'une compilation/ventilation sous forme de liste.

19. Quel est le délai dans votre pays pour procéder au remboursement?

6 mois.

#### **IV. ADMISSIBILITÉ – article 4, paragraphe 2**

20. Existe-t-il d'autres conditions d'admissibilité?

Attestation d'assujettissement à la TVA (Formulaire U 70).

21. Certains types de dépenses sont-ils exclus? Si oui, lesquels?

Ne sont remboursables que les taxes en amont qui, en tant que telles, sont déductibles en vertu de la loi autrichienne de 1994 relative à la taxe sur le chiffre d'affaires [Umsatzsteuergesetz 1994 (ci-après «l'UstG 1994»)].

Ne sont pas déductibles, entre autres: Les taxes en amont pour services de voyage de tiers (article 23, paragraphe 8, de l'UStG 1994), les dépenses engagées pour la vie privée (comme par exemple les frais dits de représentation), les dépenses en liaison avec l'acquisition (fabrication), la location ou l'exploitation de voitures de tourisme, de voitures commerciales (breaks) ou de cyclomoteurs (dont font partie les motocycles et les motocyclettes avec side-cars).

#### **V. DIFFÉRENCES MAJEURES ENTRE LES REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE DE LA 13<sup>E</sup> DIRECTIVE ET LES REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE DE LA 8<sup>E</sup> DIRECTIVE (79/1072/CEE)**

22. Quelles sont les principales différences de procédure entre un remboursement de la TVA fondé sur la 8<sup>e</sup> directive et un remboursement fondé sur la 13<sup>e</sup> directive?

Sans objet.

23. Existe-t-il des types de dépenses ouvrant droit à un remboursement au titre de

la 8<sup>e</sup> directive, mais non au titre de la 13<sup>e</sup> directive? Si oui, veuillez spécifier les types de dépenses.

Sans objet.